ADRESSE
DES ADMINISTRATEURS
DU DIRECTOIRE
DU DÉPARTEMENT
DE RHÔNE ET LOIRE,
A TOUS LES CITOYENS DU DÉPARTEMENT.

CITOYENS,

LE ROI vient d'accepter l'Acte conſtitutionnel qui lui avoit été préſenté par l'Aſſemblée Nationale; il a promis de le faire exécuter. Vous connoiſſez la Lettre de ce Monarque bienfaiſant, dans laquelle il a développé d'une maniere ſi touchante les ſentiments paternels qui l'ont toujours animé; vous y avez vu avec quelle ardeur ſon cœur ſenſible & généreux deſire le bonheur du Peuple, le reſpect des Loix & le rétabliſſement de l'ordre; combien il a été affecté de tous les maux qu'ont produits la licence & l'anarchie, & avec quelle grandeur d'ame il fait le ſacrifice

de ſes reſſentiments particuliers : CITOYENS ! cet événement affermit notre liberté, & doit aſſurer à cet Empire le retour immuable de ſa ſplendeur. Montrons-nous dignes de tant de bienfaits : c'eſt à nous à dédommager notre bon Roi, par notre amour, notre confiance & notre reſpect, de toutes les peines qu'il a éprouvées. Le François trouvera toujours au fond de ſon cœur, le ſentiment profond, & né avec lui, de ſon attachement pour ſes Rois ; ſentiment qui l'a toujours diſtingué des autres Peuples : mais ce n'eſt point aſſez pour remplir ſes deſirs ; il veut faire régner la Loi ; il invite l'Aſſemblée Nationale & ſes Succeſſeurs à ſe réunir à lui pour le ſeconder. Pourrions-nous refuſer d'entrer dans cette aſſociation ſalutaire, & de coopérer à ſes ſuccès ? La Loi garantit la ſûreté des perſonnes & des propriétés : pourrions-nous violer un contrat auſſi ſaint ? La Loi nous a rendus libres : pourrions-nous, ſans compromettre nos propres intérêts, expoſer la Patrie aux plus grands dangers, porter atteinte à cette liberté ? La Loi appelle tous les Citoyens aux places & aux emplois ; elle punit, récompenſe, & répartit également l'Impôt : pourrions-nous méconnoître ou abuſer de cette précieuſe égalité ? Il n'appartenoit qu'à l'Aſſemblée Nationale des François, d'ériger en Loix les principes éternels de la nature &

de la morale. Qu'elle eſt ſublime la Conſtitution qui fait trouver des motifs puiſſants de ſoumiſſion & d'obéiſſance dans tous les cœurs vertueux ! Soyons donc religieux obſervateurs des Loix, & nous ſerons heureux. Si vos Adminiſtrateurs, vos Magiſtrats & vos Fonctionnaires publics, créés pour vous & par vous, ont éprouvé des découragements, ils ont été produits par les fréquentes violations des Loix, & les déſordres de la licence qu'ils n'ont pu prévenir. Songez, CITOYENS, que toutes les places deviendroient déſertes & tous les poſtes vacants, ſi la Loi ne prenoit un empire ferme & aſſuré : calculez, s'il eſt poſſible, tous les maux qui réſulteroient d'une défection de ce genre. Vos intérêts les plus chers, ceux de la Patrie trop long-temps agitée par les factieux & les intrigants, exigent impérieuſement votre reſpect pour la Loi ; & le maintien de la Conſtitution que vous chériſſez, y eſt attaché.

La réunion de tous les Citoyens eſt également deſirée par le Roi & nos Repréſentants : nous ne ſaurions trop vous y engager. C'eſt aujourd'hui que doit ſe réaliſer cette ſublime penſée, que la France entiere n'eſt qu'une ſeule famille. Les haines & les diviſions doivent s'éteindre dans les embraſſements de la paix & de la juſtice. La Loi ne punit que les

f 53

actions ; les soupçons ne doivent plus prévenir ou déterminer la peine qu'elle prononce. La différence des opinions ne peut plus motiver les dissentions, les violences : nous avons tous une Constitution, un Roi, une Patrie ; nos intérêts sont les mêmes : nous devons donc tous nous aimer & nous chérir. Notre union amenera la paix, &, avec elle, la prospérité & les arts.

FAIT en Directoire, à Lyon, le 17 Septembre 1791.

Signé, FINGUERLIN, Président en l'absence ; COMARMOND, DUVANT, DACIER, BRUNET le jeune, GONON-SAINT-FRESNE, Administrateurs ; CHIRAT, Procureur-général-syndic ; & FOCARD, Secretaire-général.

Pour Copie collationnée.

FOCARD, Secretaire-général.

A LYON, de l'Imprimerie d'AIMÉ DE LA ROCHE, Imprimeur du Département de Rhône & Loire. 1791.